



## Arrêté

### De circulation

**Mairie de l'Île Bouchard**

Pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

**VU** la demande du 14 février 2024 de Monsieur SOEN Antonin de la société ERTV domicilié au 19 rue Christophe Platin 37230 à FONDETTES,

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu le jeudi 22 février 2024 de 08 heures à 18 heures, au carrefour rue de la Liberté – rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard,  
**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Dans le cadre des travaux d'intervention de tirage et de raccordement de câble fibre optique pour orange dans les chambres et fourreaux existant, un empiètement sur chaussée sera effectué le jeudi 22 février 2024 au carrefour rue de la Liberté – rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard.

### ARTICLE 2

Le stationnement est interdit au niveau du 03 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard durant les travaux.

### ARTICLE 3

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

### ARTICLE 4

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

### ARTICLE 5

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 19 février 2024

Arrêté n° 2024-02-30	
PUBLIÉ LE	19/02/2024
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,  
Nathalie VIGNEAU